



31. Okt. 2022

Visa : *EXE*

AUX MAIRIES GENEVOISES

SCAV  
Case postale 76  
1211 Genève 4

N/réf. : AV/MR/ES/tb

Genève, le 26 octobre 2022

**Concerne : période de migration des oiseaux sauvages**

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la circulation de l'avifaune sauvage à travers l'Europe durant cette saison et avec elle celle du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), le service de la consommation et des affaires vétérinaires s'attend à ce que des cas positifs d'oiseaux sauvages morts soient retrouvés en Suisse, comme durant les précédents hivers. Les derniers oiseaux d'eau détectés positifs à Genève datent de janvier 2017.

Pour éviter un éventuel contact avec les oiseaux domestiques, nous recommandons aux détenteurs de nourrir et d'abreuver leurs volailles dans un endroit inaccessible aux oiseaux sauvages. Si possible, l'accès aux bassins devrait être également protégé.

Les éleveurs doivent être vigilants durant cette période, en suivant particulièrement l'état de santé, le taux de ponte et celui de mortalité de leurs volailles, et signaler tout incident à leur vétérinaire praticien.

Enfin, nous rappelons que **tout détenteur de volailles, amateur ou professionnel, a l'obligation d'annoncer son élevage** auprès de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) au ☎ + 41 22 388 71 71.

Les personnes qui trouvent des cadavres d'oiseaux sauvages sont priées de ne pas les toucher et d'en informer le poste de police le plus proche ou la centrale des gardes de l'environnement au ☎ + 41 22 388 55 00.

La commission de contrôle du fonds des épizooties invite les mairies à publier le présent courrier à ses habitants. Nous comptons sur votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Dr Michel Rérat  
Vétérinaire cantonal

M. Ernest Scherz  
Président commission de contrôle fonds  
des épizooties